

DISPOSITIF

<< ARGENT DE POCHE >>

PERROS-GUIREC

Jeunes de 15 à 17 ANS

VACANCES DE TOUSSAINT 2025

Dossier à compléter et à déposer avant le 10 octobre 2025

Service Jeunesse - Vie Scolaire et Sports 12 rue des Sept-Îles 22700 Perros-Guirec

02 96 49 02 62 enfancejeunesse@perros-quirec.com

NOM:

Prénom:





Rappel du dispositif

Pour qui? Tout jeune possédant la carte PASS de 15 ans et de moins de 18 ans, le premier jour de l'intervention. Une priorité sera donnée aux jeunes résidant à Perros-Guirec,

Quand? Vacances de Printemps, d'été et de Toussaint 2025,

Où? Au sein des services municipaux,

Avec qui? Les agents communaux des services concernés par les missions proposées,

Pour faire quoi? Du désherbage, du ponçage et de la peinture, l'entretien des locaux, des inventaires, du rangement, de l'archivage...

Pour quelle durée? Les missions sont proposées sur des demi-journées de 3 heures (soit le matin, soit l'après-midi). Les demi-journées sont réparties sur l'ensemble des participants, en fonction des besoins des services.

À quel tarif ? 15€ par demi-journée

Fiche d'inscription

Renseignements généraux :
Nom : Prénom :
Sexe: F M
Date de naissance :/, lieu de naissance (ville et département) :
Adresse :
CP:
Téléphone : 02 ///
N° portable du jeune :////
Email du jeune :@@
N° de sécurité sociale :
Personne à prévenir en cas d'urgence : Nom :
ien de parenté :
Téléphone : 02 ///
Portable :///
Situation (cochez) :
☐ Lycéen.ne (précisez l'établissement)

Pièces à joindre à ce dossier:

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Carte PASS à jour
- Charte d'engagement signée
- Autorisation parentale





Merci d'indiquer dans les tableaux ci-dessous vos disponibilités à la semaine en cochant les cases correspondantes.

À noter : ce n'est pas parce que tu es disponible, qu'une demi-journée de 3 heures (= une mission) te sera forcément attribuée.

Vacances de	la Toussaint	
	Présence	En cas d'indisponibilité sur une journée, merci de la noter ci-dessous
Semaine 1 :		
Du lundi 20 au samedi 25 octobre		
Semaine 2 : Du lundi 27 au vendredi 31 octobre		

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter :

Angélique Guyomard au 06.25.25.56.51 ou <u>angelique.guyomard@perros-guirec.com</u>

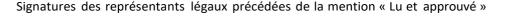




Autorisation parentale obligatoire

- > La commune de Perros-Guirec ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas le montant de la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,
- > Les jeunes entrants dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale et d'une responsabilité civile en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Des attestations apportant les preuves de la présente couverture sociale et responsabilité civile seront demandées lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- La commune de Perros-Guirec s'engage à souscrire un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des missions.

J'ai pris connaissance de la charte d'engagement que mon enfant	
a signé.	••
Madame, Monsieur, en qualité de tuteur légal, atteste avoir pris connaissance des points ci-dessus.	
J'autorise donc mon enfant à participer au dispositif « Argent de poche » :	
Nom:	
Prénom :	
Dans le cadre de votre participation au dispositif « Argent de poche », la Ville de Perros-Guirec souhairéventuellement utiliser des photographies prises lors des activités, afin de valoriser ce projet sur ses différent supports de communication (site internet de la Ville, réseaux sociaux, journal municipal, etc.). Nous vous remercions de bien vouloir nous autoriser, vous (et/ou votre représentant légal si vous êtes mineur), utiliser votre image dans ce cadre strictement non commercial.	ts
☐ J'autorise la Ville de Perros-Guirec à utiliser les photos me représentant dans le cadre du dispositif « Argent de poche », sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, journal municipal, etc.).	
☐ Je n'autorise pas la Ville de Perros-Guirec à utiliser les photos me représentant.	
Dans le cadre des chantiers accompagnants des mineurs, nous souhaiterions connaître l'autonomie, ou pas, de votre enfant concernant les trajets : domicile - lieu d'intervention : J'autorise mon enfant à quitter le lieu d'intervention de manière autonome.	
Fait à Le	







Charte d'engagement

Cette charte est un engagement, de votre part et de celui de la mairie de Perros-Guirec. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission à laquelle elle est affectée ne sera pas acceptée.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait, à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.
- En cas d'absence, j'appelle le 06.25.25.56.51. (Angélique Guyomard)

Concernant la périodicité de l'activité :

 Le dispositif « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires : en 2025, les vacances de printemps, été et Toussaint.
 Une mission équivaut à 3 heures, soit une demi-journée.

Concernant la réalisation des chantiers :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. Prévoir une tenue adaptée. De plus, les cheveux longs devront être attachés. Toute tenue proposée par la mairie devra obligatoirement être portée.
- L'usage du téléphone portable est strictement interdit durant les missions.
- En fonction des besoins des services et des conditions météo, les missions pourront être modifiées.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli.e avec mon entourage, c'est-à-dire les encadrants, les résidents des habitations près desquels je travaille, mais également envers les autres participant.e.s au chantier.
- Je prends soin du matériel que l'on me confie. Si nécessaire, je le lave et le range à l'issue du chantier.
- Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Concernant la sanction appliquée en cas de non-respect des consignes ci-dessus :

• Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».

Concernant le versement de la bourse :

- Toute mission satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une bourse. Celle-ci est fixée à 15 euros.
- Cette bourse sera versée aux horaires prévus avec Angélique Guyomard, à l'accueil du service Jeunesse au 12 rue des 7 iles. Je me dois de rendre tous les justificatifs qui me seront remis par les agents de la commune à ce même moment.

J'atteste	avoir	pris	connaissance	du	présent	règlement	et je	m'engage	àlere	especter.
Fait à					Le					
Nom et	préno	m :								

Signature du participant, précédée de la mention « lu et approuvé ».





Accueillir un jeune du dispositif au sein de la cuisine centrale pour une mission de 3 heures.

(8h30-11h30 à la cuisine centrale de l'école du centre-ville)

Dans le cadre de la sécurité alimentaire et afin d'apporter aux consommateurs (enfants de la crèche, du centre de loisirs, résidents de l'EHPAD,) des produits et services de bonne qualité, des règles d'hygiène ont été instaurées au sein de la cuisine centrale.

Merci d'accepter et de respecter les règles suivantes :

- Avoir les cheveux attachés,
- Ne pas porter de bijoux
- Ne pas mettre de maquillage, vernis à ongles et parfum pour assister à votre mission argent de poche,
- Avoir les ongles coupés.

Arrivé.e sur place, un agent vous fournira une tenue complète (gants, protection des vêtements, charlotte, surchaussures, chaussures de sécurité).

Si vous avez un rhume ou une toux, merci de porter un masque chirurgical jetable.

or vous refusez cette tenue, votre mission ne pourra pa	s avoir fieu pour le respect des règles à riggleffe.
Date : à	
Signature du jeune	Signature des responsables légaux
Mention « lu et approuvé »	Mention « lu et approuvé »



